



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01224

Numéro SIREN : 318 918 851

Nom ou dénomination : 4D

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2015 sous le numéro de dépôt 2583

4D

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 €
Siège social : 60, rue d'Alsace - 92110 CLICHY
RCS Nanterre B 318 918 851

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2014 A 8 HEURES 30

(extrait des Résolutions)

Enregistré à : SIE DE NEUILLY POLE ENREGISTREMENT
Le 20/01/2015 Bordereau n°2015/41 Case n°18
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montants reçus : cinq cents euros
Le Contrôleur des finances publiques

Ext 508

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
ET LE 29 DECEMBRE,
A 8 HEURES 30,

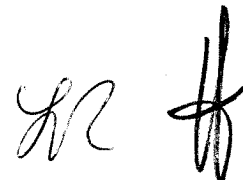
Les associés de la société 4D, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est sis 60, rue d'Alsace - 92110 Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 318.918.851 (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale statuant en formation extraordinaire (l'« Assemblée Générale »), au siège social, sur convocation régulière du Président.

Monsieur François FRAIN, associé de la Société, se présente à l'assemblée accompagné de Me Estelle FERNANDES avocat à la cour, ainsi que de Me BENSIMON huissier de justice, elle-même accompagnée d'une assistante sténotypiste.

Me BENSIMON remet avant l'entrée en séance à monsieur Laurent RIBARDIERE, qui la signe, une signification (datée de ce jour le 29 décembre 2014) d'une Ordonnance du Tribunal de Commerce de Nanterre datée du 17 décembre 2014 :

- autorisant M. FRAIN à se présenter et assister à la présente assemblée accompagné de son avocat, et
- Commettant Me BENSIMON aux fins d'assister à la présente assemblée, d'acter les déclarations faites par le requérant, de dresser le compte-rendu de la réunion ; [...]

Avant de signer la feuille de présence, et avant l'ouverture de la présente assemblée, M. François FRAIN tient à lire une déclaration de principe, hors débats de l'assemblée.



Il demande que n'assistent à l'assemblée, outre les autres associés et le représentant du Comité d'Entreprise, que lui-même accompagné de son Avocat et de Me Bensimon huissier de justice assistée de sa sténotypiste.

Le Président rappelle alors que l'usage a toujours consisté à ce qu'assistent aux assemblées d'associés, les principaux cadres opérationnels et le cas échéant le ou les conseil(s) de la Société pour fournir en séance des informations complémentaires et des éclairages utiles aux associés sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Il est alors procédé au vote sur l'admission en séance, sans voix délibérative et seulement voix consultative, des personnes suivantes :

- La société ELIOPOL SAS représentée par M. Eric TEISSANDIER directeur général de la Société ;
- M. Philippe SOUVETON, actuel directeur financier et administratif de la Société et du Groupe 4D, ayant fait valoir ses droits à la retraite et devant quitter prochainement la Société et le Groupe 4D ;
- M. Vincent MIGAYROU nouveau directeur administratif et financier de la Société et du Groupe 4D depuis le 8 décembre 2014, successeur dans les fonctions de M. SOUVETON ;
- Me Jean-Louis MEDUS, cabinet Archers Aarpi, avocat de la Société ;

L'admission des personnes précitées à l'assemblée, sans voix délibérative, est votée favorablement à la majorité de 3.794.677 voix sur 4.169.424 voix au total (et 374.747 voix « contre » de M. François FRAIN).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé, à l'exception de M. François FRAIN, participant à la présente assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel qu'en sa qualité, le cas échéant, de mandataire.

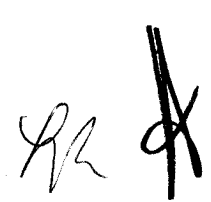
Monsieur Laurent RIBARDIERE ès-qualité de gérant et représentant permanent de la société SOMIO INVESTMENT, Président de la Société, préside l'Assemblée Générale.

Monsieur Philippe SOUVETON est proposé par le Président de séance aux fonctions de secrétaire de séance ;

M. François FRAIN se propose aussi de remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

Un vote s'en suit sur le choix dudit secrétaire de séance, au terme duquel est nommé secrétaire de séance M. Philippe SOUVETON à la majorité de 3.794.677 voix sur 4.169.424 voix au total (et 374.747 voix « contre » de M. François FRAIN à la candidature de Philippe SOUVETON).

Monsieur François FRAIN signe alors la feuille de présence.



Les débats peuvent débuter.

Madame Martine MOURIER, Membre du Comité d'Entreprise et représentant des salariés de la Société, est également présente.

Le cabinet MAZARS, en qualité de commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est certifiée exacte par le Président.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant l'intégralité du capital social, conformément aux stipulations de l'article 27, 1° des statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer en formation extraordinaire.

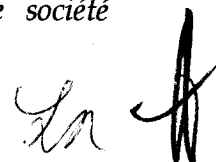
Le Président met alors sur le bureau et à la disposition des associés participants, les documents suivants :

- les justificatifs des convocations régulières des associés et du commissaire aux comptes de la Société,
- la feuille de présence émargée et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions,
- le rapport du Commissaire à la scission désigné par ordonnance du président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 05 novembre 2014 sur l'évaluation et la rémunération des apports en nature et les avantages particuliers,
- un exemplaire du BODACC paru le 26 novembre 2014,
- le récépissé de dépôt du rapport du commissaire à la scission établi le 28 novembre 2014 par le greffe du tribunal de commerce de Nanterre,
- un exemplaire des statuts actuels de la Société,
- un état comptable de la Société arrêté au 30 septembre 2014, et
- le traité d'apport partiel d'actifs conclu sous conditions suspensives le 18 novembre 2014 entre les sociétés 4D et Wakanda.

Puis le Président rappelle que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de leur convocation, ce dont l'Assemblée Générale lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport du Président,*
- *Lecture du rapport du Commissaire à la scission,*
- *Approbation des termes et conditions du traité d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions entre la Société (en qualité de société*



- apporteuse) et la société Wakanda (société bénéficiaire), filiale à 100 % de la Société,*
- *Autorisation à donner au Président d'établir et de signer la documentation nécessaire à la réalisation et la publication de l'apport partiel d'actifs précité,*
 - *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est donné lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire à la scission.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

[...]

A 12 heures 20 minutes, M. FRAIN indiquant qu'il a formulé tous ses commentaires et questions, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des termes et conditions du traité d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions entre la Société (en qualité de société apporteuse) et la société Wakanda (société bénéficiaire), filiale à 100 % de la Société

L'Assemblée Générale,

- après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire à la scission désigné par ordonnance du président du Tribunal de commerce de Nanterre en date du 05 novembre 2014 portant sur l'évaluation et la rémunération des apports ainsi que sur les avantages particuliers éventuellement transférés à la société bénéficiaire, la société WAKANDA,
- et, après avoir pris connaissance du traité d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions (dont copie figure en **Annexe 1**) signé sous conditions suspensives le 18 novembre 2014 entre la Société (en qualité de société apporteuse) et la société WAKANDA (en qualité de société bénéficiaire), filiale à 100 % de la Société, aux termes duquel la Société transmettrait à la société WAKANDA une branche autonome et complète de développement et de déploiement d'applications Web et d'édition et de distribution de logiciels et produits Wakanda (ci-après « l'Activité »).
- Prend acte que l'avis d'apport partiel d'actifs a été publié au BODACC le 26 novembre 2014 de sorte que le délai d'opposition des créanciers de 30 jours tel que prescrit par la loi a expiré le 26 décembre 2014 à minuit.

- Prend acte encore que le rapport du Commissaire à la scission a été déposé le 28 novembre 2014 au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, comme en atteste le récépissé de dépôt joint en Annexe 2, de sorte que le délai de 30 jours entre le dépôt du rapport du commissaire à la scission et la tenue de la présente assemblée générale tel que prescrit par la loi a été respecté.

- Prend enfin acte que le capital social de la Société égal à la somme de deux millions (2.000.000) d'euros, divisé en quatre millions cent soixante-neuf mille quatre cent vingt-quatre (4.169.424) actions, entièrement libérées, toutes de catégorie «A » ne subira aucune modification à l'issue de la réalisation de l'opération d'apport partiel d'actifs décrite aux présentes.

Approuve purement et simplement dans toutes ses dispositions le traité d'apport partiel d'actifs susvisé,

Approuve, en application du règlement CRC N°2004-01, l'évaluation des actifs et passifs objets des apports opérés par la Société sur la base de la valeur nette comptable des actifs au bilan de la Société sans réévaluation desdits actifs et prend acte que, pour établir les conditions de l'apport partiel d'actifs, il a été décidé d'utiliser les comptes sociaux des sociétés WAKANDA et 4D arrêtés au 30 septembre 2014.

Ainsi, à la date du 30 septembre 2014, il apparaît que :

- le total des actifs transmis au titre de l'Activité par la Société ressort à 124.735,61 Euros.

- le total des passifs transmis au titre de l'Activité par la Société ressort à 113.762,43 Euros,

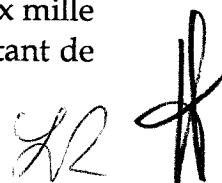
De telle sorte que l'actif net transmis au titre de l'Activité par la Société à la société WAKANDA ressort à 10.973,18 euros.

Décide la réalisation de l'opération d'apport partiel de la branche autonome et complète d'Activité par la Société au profit de la société WAKANDA dans les conditions et modalités décrites audit traité d'apport partiel d'actifs sous les conditions suspensives suivantes :

i) approbation par la société WAKANDA de l'ensemble des termes et conditions du traité d'apport partiel d'actifs tel que figurant en Annexe 1,

ii) approbation et réalisation par la société WAKANDA de l'augmentation de capital au profit de la Société en rémunération de l'apport net effectué au titre de l'apport de l'Activité, et de la modification subséquente des statuts de la société WAKANDA.

Prend acte que, en rémunération de cet apport net de 10.973,18 euros, il sera attribué à la Société dix mille neuf cent soixante-treize (10.973) actions nouvelles de un (1) euro de valeur nominale, entièrement libérées, à émettre au pair par la société WAKANDA à titre d'augmentation de capital d'un montant de dix mille neuf cent soixante-treize (10.973) euros et que la différence entre le montant de



l'actif net apporté (10.973,18 €) et le montant de l'augmentation de capital (10.973 €) de la société WAKANDA (soit la somme de dix-huit centime d'euro (0,18€)) constituera une prime d'apport qui sera inscrite au passif du bilan de la société WAKANDA et sur laquelle doivent porter les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de la société WAKANDA.

Approuve la rémunération de l'apport partiel d'actifs tel que décrite ci-avant et l'augmentation de capital de la société WAKANDA qui en résulte.

Décide, conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de Commerce et de l'article 210 A du code général des impôts, que le présent apport partiel d'actifs sera réalisé sur le plan fiscal et comptable avec un effet rétroactif au 30 septembre 2014,

Rappel opéré que chacune des sociétés 4D et WAKANDA est assujettie à l'impôt sur les sociétés, et que le présent apport de l'Activité correspondant à une branche complète et autonome d'activité, l'opération de filialisation est placée sous le régime juridique des scissions prévu par les dispositions des articles L. 236-16 à L236-22 dudit Code de commerce, décide que la Société prend l'engagement, qui sera réputé s'ajouter aux termes du traité d'apport partiel d'actifs, de conserver, pour une durée minimum de trois (3) ans à compter de la date de la présente décision, les 10.973 actions de la société WAKANDA reçues en échange de l'apport partiel d'actifs décrit aux présentes, le tout conformément aux dispositions de l'article 210 B du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée avec :

Vote pour : 3.794.677

Vote contre : 374.747 (M. François FRAIN)

Abstention : néant

Sur les 4.169.424 voix attachées aux actions ayant droit de vote détenues par les associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Président d'établir et de signer la documentation nécessaire à la réalisation et la publication de l'apport partiel d'actifs précité

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise des termes du rapport du Président, du traité d'apport partiel d'actifs du 18 novembre 2014 approuvé dans toutes ses dispositions et en conséquence des résolutions qui précèdent,

Connaissance prise encore des termes de l'ensemble des documents relatifs à l'apport partiel de la branche autonome et complète d'Activité par la Société au profit de la société WAKANDA,

Décide :

- (i) d'approuver en tant que de besoin, les documents déjà signés et ceux devant l'être relatifs à cet apport partiel d'actifs afin d'en achever la réalisation définitive, et
- (ii) d'autoriser le Président, ou toute personne que ce dernier se substituerait, à finaliser les documents relatifs à l'apport partiel d'actifs décrit aux résolutions précédentes, passer tout accord ou contrat nécessaire, signer lesdits documents ainsi que les éventuels avenants relatifs au présent apport partiel d'actifs et notamment signer conjointement avec la société WAKANDA au nom et pour le compte de la Société la déclaration de sincérité et de conformité relative à ladite opération d'apport partiel d'actifs et qui sera déposée au greffe du tribunal de commerce du siège social de la Société et du siège social de la société WAKANDA, faire toute publication nécessaire et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de l'apport partiel d'actifs précité.

et donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée avec :

Vote pour : 3.794.677

Vote contre : 374.747 (M. François FRAIN)

Abstention : néant

Sur les 4.169.424 voix attachées aux actions ayant droit de vote détenues par les associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée avec :

Vote pour : 3.794.677

Vote contre : néant

Abstention : 374.747 (M. François FRAIN)

Sur les 4.169.424 voix attachées aux actions ayant droit de vote détenues par les associés présents et représentés.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 40 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel après lecture a été signé, conformément aux dispositions de l'article 26.3) des statuts, par le Président et le secrétaire.

*
* *



LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT

Annexe 1 Traité d'apport partiel d'actifs conclu sous conditions suspensives le 18
novembre 2014

Annexe 2 Récépissé de dépôt du rapport du Commissaire à la scission établi par le greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

**TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
SOUIS AU REGIME DES SCISSIONS**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- la société 4D,

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est sis 60, rue d'Alsace - 92110 Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 318.918.851, représentée par son Président en exercice, la société SOMIO INVESTMENT, société à responsabilité limitée au capital de 13.786.344 euros, dont le siège social est sis 9, chemin des Dames de Saint-Louis - 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 537 798 704, elle-même représentée par son gérant associé, Monsieur Laurent Ribardière, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après désignée la « Société Apporteuse » ou « 4D »

d'une part,

ET

- la société WAKANDA,

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est sis 60, rue d'Alsace - 92110 Clichy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 650 190, représentée par son Président en exercice, la société 4D, elle-même représentée par son Président en exercice, la société SOMIO INVESTMENT, société à responsabilité limitée au capital de 13.786.344 euros, dont le siège social est sis 9, chemin des Dames de Saint-Louis - 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 537 798 704, elle-même représentée par son gérant associé, Monsieur Laurent Ribardière,

Ci-après désignée la « Société Bénéficiaire » ou « WAKANDA »

d'autre part,



Il a été arrêté en vue de l'apport partiel d'une branche autonome et complète de développement et de déploiement d'applications Web et d'édition et de distribution de logiciels et produits Wakanda (ci-après « l'Activité » étant précisé que l'Activité est définie de manière plus exhaustive au chapitre 1 – paragraphe C) par la société 4D (Société Apporteuse) à la société WAKANDA (Société Bénéficiaire), les conventions qui vont suivre réglant ledit apport partiel d'actif, lequel est soumis i) au régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L 236-22 du Code de commerce et ii) aux conditions ci-après stipulées.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE

CHAPITRE I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

A. CONSTITUTION - CAPITAL - OBJET

1) la société 4D

La société 4D est une société par actions simplifiée qui a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

- d'assister et de conseiller les entreprises, groupement et syndicats ou particuliers et d'une manière générale toutes personnes de droit public ou de droit privé, dans le domaine de la réglementation, dans le domaine de la formation et de l'informatique, matériel et logiciel notamment, afin de faciliter la réalisation et la mise en œuvre de leurs projets et démarches ; la Société pourra servir d'intermédiaire et participer à toutes opérations s'y rapportant, et notamment les opérations de vente ;
- l'exploitation directe ou indirecte, la prise en gérance de tous les établissements de même nature ;
- la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, de fusions, d'alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêts économiques ;
- l'édition et la distribution de logiciels ;
- le conseil, l'étude, la conception et la réalisation, la formation et l'assistance technique ainsi que toutes autres prestations de service en matière de gestion d'information, de bureautique, de productique, CAO, DAO, FAO, et de télématique ;
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous matériels informatiques, de tous programmes et logiciels ;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Son activité, telle qu'indiquée au registre du commerce et des sociétés, est conforme à la définition de son objet social.

La société 4D clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

La durée de la société 4D expire le 29 septembre 2108.

Son capital social s'élève actuellement à la somme de deux millions (2.000.000) d'euros, divisé en quatre millions deux cent quarante mille deux cent dix-neuf (4.241.219) actions, entièrement libérées, toutes de catégorie « A », intégralement libérées.

Aucune action de catégorie « B » n'a été émise à ce jour par la société 4D.

Les droits attachés aux actions de catégories « A » et « B » sont mentionnés à l'article 14.2 des statuts de la société 4D.

La société 4D n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, ni aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La société 4D ne fait pas appel public à l'épargne.

La société 4D est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

2) la société WAKANDA

La société WAKANDA est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- l'édition et la distribution de logiciels ;
- le conseil, l'étude, la conception et la réalisation, la formation et l'assistance technique ainsi que toutes autres prestations de service en matière d'informatique et de conception et commercialisation de logiciels ;
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous matériels informatiques, de tous programmes et logiciels ;
- la prise de participation par voie d'apport en numéraire ou en nature, de souscription, de cession ou autrement dans toutes entités juridiques ou groupements avec ou sans personnalité morale,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire connexe ou complémentaire.

La société WAKANDA a été immatriculée le 26 septembre 2014 au registre du commerce et des sociétés de Nanterre et n'exerce aucune activité depuis cette date.

La société WAKANDA clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

La durée de la société WAKANDA expire le 26 septembre 2113.

Son capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000) euros, lequel capital est entièrement souscrit et libéré, et divisé en cent mille (100.000) actions de un (1) euro de nominal chacune, intégralement libérées et détenues par un associé unique la société 4D.

La société WAKANDA n'a pas émis d'actions de préférence conférant des avantages particuliers à son associé unique, la société 4D.

La société WAKANDA n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, ni aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La société WAKANDA ne fait pas appel public à l'épargne.

La société WAKANDA est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

La société WAKANDA n'emploie aucun salarié.

B. LIENS ENTRE LES SOCIETES

B.1/ Lien en capital – contrôle exclusif

La société 4D est l'associé unique de la société WAKANDA et détient l'intégralité des cent mille (100.000) actions composant le capital social de la société WAKANDA.

B.2/ Direction exclusive

Les sociétés 4D et WAKANDA n'ont pas de mandataire commun. Cependant, la société 4D est président de la société WAKANDA.



C. MOTIFS ET MODALITES DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Les motifs et buts qui ont incité les représentants légaux des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire à envisager la présente opération d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

La société 4D est une société d'édition de logiciels, la société 4D dispose à cet effet des moyens humains et techniques.

La société WAKANDA, filiale à 100% de la société 4D, est, à ce jour, une société sans activité ni salarié.

Le présent apport partiel d'actif envisagé par la société 4D à la société WAKANDA s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités développées par la société 4D ainsi que ses filiales et participations (ci-après le « Groupe 4D »).

Cette opération de réorganisation interne du Groupe 4D vise notamment à distinguer chaque activité développée par la société 4D dans des entités distinctes et autonomes et à loger les activités de création et distribution des logiciels et produits Wakanda dans la société WAKANDA.

En effet, la conception et distribution des logiciels et produits Wakanda correspondant à l'Activité obéit à un modèle économique distinct du modèle traditionnel de la société 4D et pour cette raison il est apparu souhaitable de loger cette branche autonome d'Activité dans une société ad'hoc pour distinguer les produits 4D des produits Wakanda.

Cohabitent, à ce jour, au sein de la société 4D, deux branches distinctes d'activité, à savoir :

- 1) 4D Product Line : cette branche d'activité consiste en une plateforme de développement et de déploiement d'applications en monoposte ou client serveur utilisant des technologies traditionnelles et un langage propriétaire ;
- 2) WAKANDA Product Line (l'Activité) : la plateforme WAKANDA est une plateforme unifiée, basée intégralement sur les nouvelles technologies JavaScript/HTML5/CSS3, de développement et déploiement d'applications Web et Mobile laquelle s'adresse à des développeurs professionnels de ce secteur d'activité. L'Activité comprend tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits WAKANDA, les logiciels et développements informatiques et les codes source relatifs aux produits WAKANDA.

Le mode de fonctionnement du programme WAKANDA est différent de celui de 4D Product Line dans la mesure où l'utilisateur n'a pas besoin d'installer une application coté client mais seulement coté serveur. Le serveur de Wakanda fonctionne sur les systèmes d'exploitation Mac, Windows ou Linux, alors que celui de 4D fonctionne uniquement sur les systèmes d'exploitation Mac et Windows.

La plateforme WAKANDA est destinée à faciliter le développement et le déploiement d'applications métier exclusivement pour le Web.

Le modèle économique de la plateforme WAKANDA est un modèle de diffusion en open source offrant une « License double », autrement dit le choix entre une License

« logiciel Libre » ou commerciale (services, licences de certaines fonctionnalités additionnelles à forte valeur ajoutée ou complémentaires à Wakanda etc ...).

La cible des clients visés par la plateforme WAKANDA est principalement des nouveaux développeurs dont les compétences sont dans le milieu du web (JavaScript/CSS3 et HTML5) et qui souhaitent capitaliser sur ces technologies et augmenter en productivité.

Cette branche d'activité dispose de développeurs propres et d'une force marketing et commerciale autonome.

Dans ces conditions, la société WAKANDA, filiale à 100% de la société 4D, aurait pour objet de développer l'Activité.

Il est rappelé que cette opération d'apport partiel d'actif porte sur une branche complète d'activité incluant l'ensemble des actifs et des passifs afférents à l'Activité.

Toutefois, certains actifs notamment des fichiers, développements et codes informatiques sont communs aux produits 4D et Wakanda (ci-après les « **Actifs Communs** ») et resteront propriété de la Société Apporteuse qui prend l'engagement irrévocable de mettre ces Actifs Communs (décrits en synthèse en Annexe 6) à disposition de la Société Bénéficiaire sans limitation de durée via une concession de droits, de telle sorte que la Société Bénéficiaire aura le libre et entier usage, sans restriction, des Actifs Communs sans que la Société Apporteuse puisse contester, interdire ou simplement limiter ledit usage.

La société 4D a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2013 et approuvés, un état comptable arrêté au 30 septembre 2014 portant sur les éléments d'actif et de passif composant l'Activité (**Annexe 1**).

Dans la mesure où la société WAKANDA a été immatriculée le 26 septembre 2014, celle-ci n'a pas encore arrêté et approuvé de comptes sociaux. Cependant, pour la réalisation de l'apport partiel d'actif envisagé par les présentes, la société WAKANDA a établi un état comptable arrêté au 30 septembre 2014 (**Annexe 2**).

Pour établir les conditions de l'apport partiel d'actif, il a été décidé d'utiliser lesdits comptes sociaux des sociétés WAKANDA et 4D arrêtés au 30 septembre 2014.

De convention expresse, les sociétés 4D et WAKANDA déclarent, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, placer le présent apport d'une branche autonome d'activité sous le régime juridique des scissions prévu par les dispositions des articles L. 236-16 à L236-22 dudit Code de commerce.

En application de l'article L 236-21 du Code de commerce, chacune des sociétés 4D et WAKANDA ne sera tenue que de la partie du passif mise à sa charge ou conservée par elle aux termes du présent traité, sans solidarité entre elles.

La présente opération d'apport partiel d'actif constituant une mesure de restructuration interne ne mettant pas en cause d'intérêts étrangers au Groupe 4D, elle sera réalisée en faisant application des dispositions du Règlement CRC N°2004-01 du 04 mai 2004 (relatif au



traitement comptable des fusions et opérations assimilées), de telle sorte que les actifs composant l'Activité seront apportés pour leur valeur nette comptable au bilan de la société 4D, valeur pour laquelle ils figurent dans les comptes de ladite société 4D, arrêtés à la date du 30 septembre 2014 et donc sans réévaluation des actifs transmis.

La détermination de la rémunération est effectuée sur la base de la valeur nette comptable de l'apport et de la valeur réelle de la société WAKANDA.

D. DATE D'EFFET DE L'APPORT

Conformément aux dispositions de l'article L 236-4 du Code de Commerce et de l'article 210 A du code général des impôts, il est précisé que le présent apport partiel d'actif sera réalisé sur le plan fiscal et comptable avec un effet rétroactif au 30 septembre 2014.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 254 du décret du 23 mars 1967, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 30 septembre 2014 par la société 4D (Société Apporteuse) seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société WAKANDA (Société Bénéficiaire).

E. INFORMATION DES SALARIES

Le comité d'entreprise de la société 4D a été informé du projet d'apport partiel d'actif le 27 août 2014. Le comité d'entreprise a émis un avis favorable sans réserve.

La société WAKANDA n'employant aucun salarié, l'opération d'apport partiel d'actif envisagée n'aura aucune incidence négative sur l'emploi au sein de la société WAKANDA.

F. COMMISSAIRE A LA SCISSION

Par ordonnance du 05 novembre 2014 rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, Madame Sylvie TEXIER, commissaire aux comptes inscrit auprès de la compagnie Régionale de Paris, exerçant ses fonctions professionnelles au sein du cabinet STECIA sis 11 rue de l'Hôpital Saint Louis à Paris (75010), a été désignée en qualité de Commissaire à la Scission pour la présente opération d'apport partiel d'actif.

Le représentant de chacune des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire fera en sorte que le rapport de Madame Sylvie TEXIER soit déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre et au siège social de chacune d'entre elles trente (30) jours au moins avant la date des assemblées générales de chacune des sociétés statuant sur la présente opération d'apport partiel d'actif.

G. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les sociétés 4D et WAKANDA ont effectué les distributions de dividendes, acomptes sur dividendes, réserves ou primes liées au capital suivantes :

Pour la société 4D : NEANT

Pour la société WAKANDA : NEANT



CHAPITRE 2 - APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE 4D A LA SOCIETE WAKANDA

La société 4D apporte à titre d'apport partiel d'actif à la société WAKANDA, dans les termes du présent traité d'apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société WAKANDA, l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant l'Activité pour leur valeur nette comptable avec effet rétroactif au 30 septembre 2014.

Il est précisé que la branche d'Activité fait l'objet d'une véritable exploitation, disposant du matériel et des ressources financières et humaines lui permettant de constituer, du point de vue de son organisation et de ses moyens, une exploitation autonome, capable de fonctionner par ses propres moyens et ce, indépendamment des autres divisions de la Société Apporteuse.

L'Activité comprend les éléments d'actif ci-après énumérés et évalués, moyennant la prise en charge par la société WAKANDA des éléments de passif dépendant de cette branche d'Activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport.

I - ACTIF APPORTE COMPOSANT L'ACTIVITE

L'actif apporté au titre de l'Activité par la société 4D (Société Apporteuse) comprenait, au 30 septembre 2014, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et plus amplement décrits au chapitre I C) sous la rubrique l'Activité et évalués à leur valeur nette comptable :

4D

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur Nette
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial ¹			
Frais de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles (logiciels)	17.865,14 €	13.154,01 €	4.711,13 €

Les immobilisations incorporelles sont apportées pour une valeur nette comptable totale de : **4.711,13 €**

Immobilisations corporelles

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette
Terrains			
Constructions			
Installations générales	116.444,92 €	33.257,57 €	83.187,35 €
Matériel informatique	72.402,38 €	56.709,81 €	15.692,27 €
Mobilier	29.034,60 €	7.890,04 €	21.144,56 €
Avances et acomptes Immo / Corp			

Les immobilisations corporelles sont apportées pour une valeur nette comptable totale de : **120.024,48 €**

¹ La branche complète et autonome d'Activité comprenant notamment :

- la clientèle,
- les développements informatiques, codes sources, logiciels et écritures de logiciels, marques, noms de domaine, logos, signes et les éléments incorporels correspondant à l'Activité et tels que décrits en **Annexe 6** s'agissant des droits de propriété intellectuelle et industrielle transférés et au chapitre I) C);
- les contrats de travail dont la liste des salariés transférés est jointe en **Annexe 3**
- le bénéfice et la charge des contrats conclus par la société 4D en vue de lui permettre l'exploitation de la branche d'activité apportée

Immobilisations financières

Aucune immobilisation financière n'est apportée au titre du présent apport partiel d'actif.

L'actif immobilisé étant apporté pour une valeur nette comptable totale de 124.735,61 €

B - ACTIF CIRCULANT

Aucun actif circulant n'est apporté au titre du présent apport partiel d'actif.

C - ACTIFS COMMUNS

Il est rappelé que les Actifs Communs resteront propriété de la Société Apporteuse qui prend l'engagement irrévocable de mettre ces Actifs Communs (décrits en synthèse en Annexe 6) à disposition de la Société Bénéficiaire sans limitation de durée, de telle sorte que la Société Bénéficiaire aura le libre et entier usage, sans restriction, des Actifs Communs sans que la Société Apporteuse puisse contester, interdire ou simplement limiter ledit usage.

MONTANT TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES : 124.735,61 €

II - PASSIF PRIS EN CHARGE

La société WAKANDA prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société 4D la totalité du passif afférent à la branche complète et autonome de l'Activité (ainsi que des engagements hors bilan de la Société Apporteuse figurant en Annexe 4) de cette dernière dont le montant dans les comptes au 30 septembre 2014 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Provisions pour risques :	0 €
Provisions pour charges :	0 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	0 €
Emprunts et dettes financières divers :	0 €
Avances et acomptes sur commandes en cours :	0 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	0 €
Dettes fiscales et sociales :	113.762,43 €
Autres dettes :	0 €
Produits constatés d'avance :	0 €

MONTANT TOTAL DU PASSIF TRANSMIS : 113.762,43 €

Le représentant de la société 4D certifie :

- ☐ que le chiffre total du passif ci-dessus indiqué et le détail de ce passif sont exacts et sincères au 30 septembre 2014,
- ☐ qu'il n'existait, dans la société 4D, à la date susvisée du 30 septembre 2014, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan afférents à l'Activité, à l'exception des garanties hors bilan figurant en Annexe 4.
- ☐ plus spécialement, que la société 4D est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- ☐ et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - ACTIF NET APPORTE

1) ACTIF APPORTE	124.735,61 Euros
2) PASSIF PRIS EN CHARGE	113.762,43 Euros

ACTIF NET APPORTE (1-2) 10.973,18 Euros

IV - PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société WAKANDA aura la propriété du patrimoine de l'Activité qui lui sera transmis par la société 4D à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive de ce dernier.

Elle en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du 30 septembre 2014 d'un point de vue fiscal et comptable.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la société 4D (Société Apporteuse) depuis cette date du 30 septembre 2014 seront considérées comme ayant été accomplies pour le compte de la société WAKANDA (Société Bénéficiaire) qui les reprendra dans ses états financiers.

Jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société 4D continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, le représentant de la société 4D déclare, relativement à l'Activité, qu'il n'a été fait depuis le 30 septembre 2014 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune autre opération que des opérations de gestion courante dans l'intérêt de la société 4D.

En particulier, le représentant de la société 4D déclare (i) qu'il n'a été pris, depuis la date du 30 septembre 2014 relativement à l'Activité (et qu'il ne sera pris jusqu'à la date de réalisation

définitive de l'apport partiel d'actif objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé (jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant et (ii) que la société 4D a continué d'apurer régulièrement son passif et d'acquitter ses dettes au titre de l'Activité.

CHAPITRE 3 - REMUNERATION DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF ET AUGMENTATION DE CAPITAL

Ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, l'actif net apporté par la société 4D à la société WAKANDA au titre du présent apport partiel d'actif s'élève à 10.973,18 euros.

En rémunération de cet apport, il sera attribué à la société 4D dix mille neuf cent soixante treize (10.973) actions nouvelles de un (1) euro de valeur nominale, entièrement libérées, à émettre au pair par la société WAKANDA à titre d'augmentation de capital d'un montant de dix mille neuf cent soixante treize (10.973) euros.

Les dix mille neuf cent soixante treize (10.973) actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants et seront numérotées de 100.001 à 110.973.

Le capital social de la société WAKANDA sera porté de 100.000 € à 110.973 euros.

Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital. En ce qui concerne les droits à dividendes, les actions nouvelles portent jouissance au 30 septembre 2014.

La différence entre le montant de l'actif net apporté et le montant de l'augmentation de capital de la société Bénéficiaire constitue en principe une prime d'apport qui doit être inscrite au passif du bilan de la société Bénéficiaire et sur laquelle doivent porter les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de la société Bénéficiaire.

Sur la base des comptes au 30 septembre 2014, la différence entre le montant de l'actif net apporté et le montant de l'augmentation de capital de la société Bénéficiaire s'élève à la somme de dix huit centimes d'euros (0,18€) laquelle somme constituera une prime d'apport devant être inscrite au passif du bilan de la société Bénéficiaire.

En cas de diminution de la valeur globale de l'apport entre le 1er octobre 2014 et la date de réalisation définitive de l'apport, la société Apporteuse s'engage à compléter le présent apport à due concurrence de cette diminution par un versement supplémentaire en numéraire.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination du nombre d'actions émises par la société WAKANDA en rémunération de l'apport s'est opérée à partir du montant des capitaux propres de la société WAKANDA dans la mesure où cette dernière n'a ni activité ni salarié depuis son immatriculation en date du 26 septembre 2014.



CHAPITRE 4 - CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS COMPOSANT L'ACTIVITE

I - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE WAKANDA (Société Bénéficiaire)

Les présents apports composant l'Activité sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Bénéficiaire, oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

1) La Société Bénéficiaire prendra les biens et droits composant l'Activité, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit,

2) Elle sera tenue à la totalité du passif de l'Activité développée par la société 4D, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où la Société Apporteuse serait tenue de le faire, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

D'une manière générale, elle sera débitrice de tous les créanciers de la branche d'activité apportée par la société 4D au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

3) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits composant l'Activité, ainsi que toutes polices d'assurance, et tous contrats qui auraient pu être contractés au titre de l'Activité. Elle exécutera, notamment, comme la société 4D aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société 4D au titre de l'Activité, sans recours contre ces dernières.

4) La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances composant l'Activité de la Société Apporteuse.

5) La Société Bénéficiaire supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet du présent apport de la branche autonome et complète d'activité.

6) La Société Apporteuse se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'Activité apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

7) Elle fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient devoir être constituées pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

LN

8) Elle aura, après la réalisation définitive de l'apport, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de la Société Apporteuse, relativement aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge au titre de l'Activité, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

II - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ 4D (Société Apporteuse)

La société 4D est notamment tenue aux charges et conditions suivantes :

1) Les apports relatifs à l'Activité au titre du présent apport partiel d'actif sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la société 4D s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société WAKANDA, tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige, notamment, et oblige la société 4D (Société Apporteuse) qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société WAKANDA (Société Bénéficiaire), tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la société 4D s'oblige, ès-qualité, à remettre et à livrer à la société WAKANDA, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

5) Le représentant de la société 4D s'oblige à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société WAKANDA, après réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, d'obtenir le transfert des salariés afférents à l'Activité à son profit aux mêmes conditions que celles actuellement en vigueur au sein de la Société Apporteuse.

6) Le représentant de la société 4D s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, si ce n'est avec l'agrément de la société WAKANDA, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit.

7) Particulièrement, le représentant de la société 4D oblige irrévocablement la société 4D à mettre à disposition de la Société Bénéficiaire sans limitation de durée l'ensemble des Actifs Communs pour que la Société Bénéficiaire en ait l'usage plein et entier sans restriction sans que la société 4D puisse contester, interdire ou simplement limiter ledit usage.

CHAPITRE 5 - DECLARATIONS

Le représentant de la société 4D, déclare :

1) SUR LA SOCIETE 4D ELLE-MEME :

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires ni n'a fait l'objet d'un plan de sauvegarde ou d'un mandat ad hoc ;
- 2) Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible à sa connaissance d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de l'Activité ;
- 3) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence relative à l'Activité ;
- 4) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à compromettre la situation in bonis de la société 4D ;

□ SUR LES BIENS APPORTES

- 1) Que les indications concernant l'Activité apportée et propriété de la société 4D figurent en Annexes 1, 3, 4 et 6 ;
- 2) Que le patrimoine de la société 4D alloué à l'Activité n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation ;
- 3) Qu'à l'exception de ce qui est mentionné dans les engagements hors bilan de la société 4D et sur l'état des inscriptions et privilèges figurant en Annexe 5, les éléments de l'actif apporté au titre de l'apport partiel d'actif ne seront grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, sûreté, ou gage quelconque, et que lesdits éléments seront libres de disposition entre les mains de la société 4D, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation, et des dispositions des pactes régissant les relations entre associés.
- 4) Que les livres de comptabilité de la société 4D feront l'objet d'un inventaire dont un exemplaire signé des représentants des sociétés Bénéficiaire et Apporteuse sera conservé par chacun d'eux; ces livres seront remis à la société WAKANDA (Société Bénéficiaire) dès la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif,
- 5) Que la société 4D ne détient aucun bien ou droit immobilier en pleine propriété dans son actif alloué à l'Activité.
- 6) Que l'Activité est exercée dans des locaux mis à disposition à titre gratuit par la société 4D. A ce titre, la société WAKANDA devra conclure, en cas de réalisation du présent apport partiel d'actif, une convention de sous location avec la société 4D.

☐ SUR LES SALAIRES TRANSFERES DE LA SOCIETE 4D VISES EN ANNEXE 3 :

Les salariés attachés à l'Activité et transférés dans le cadre du présent apport partiel d'actif sont recensés en Annexe 3 ; cette équipe est composée de salariés spécialisés en marketing, commercial et programmation pour les besoins de l'Activité.

CHAPITRE 6 - CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent projet d'apport partiel d'actif ne sera définitif qu'à compter du jour de la réalisation des conditions suspensives ci-après :

☐ Approbation par l'associé unique de la société WAKANDA de l'opération d'apport partiel d'actif et de l'augmentation de capital d'un montant de dix mille neuf cent soixante treize (10.973) euros assortie d'une prime d'apport de 0,18 €, comme conséquence dudit apport, par voie d'émission de dix mille neuf cent soixante treize (10.973) actions nouvelles de un (1) euro de valeur nominale chacune numérotées de 100.001 à 110.973, attribuées à la société 4D en rémunération de son apport ;

☐ Approbation par les associés de la société 4D du présent traité d'apport partiel d'actif et de ses annexes, ainsi que de l'apport qui y est stipulé ;

le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de chacune des délibérations des associés des sociétés 4D et WAKANDA. La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

CHAPITRE 7 - ENGAGEMENTS FISCAUX

I- DISPOSITIONS GENERALES

La Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

L'opération, faisant l'objet des présentes, si elle se réalise emportera le transfert à la Société Bénéficiaire de l'ensemble de l'actif et du passif et des engagements hors-bilan de la Société Apporteuse composant l'Activité,

Elle constitue donc un apport partiel d'actif au sens de l'article 301 E de l'annexe II du Code Général des Impôts.

Les sociétés entendent placer l'opération d'apport partiel d'actif sous le régime spécial de faveur édicté par les articles 816 et suivants du Code Général des Impôts et les articles 301-A à 301-F de l'annexe II au même code en matière de droits d'enregistrement et par l'article 210 A du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés.

Le représentant de chacune des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif.

II- IMPOT SUR LES SOCIETES

La présente opération d'apport partiel d'actif prenant effet rétroactivement au 30 septembre 2014, les parties au présent traité reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En particulier, les résultats bénéficiaires ou déficitaires de la branche d'Activité apportée par la Société Apporteuse seront compris dans le résultat fiscal de la Société Bénéficiaire. En application de ce qui précède, la Société Bénéficiaire prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours, tant à raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société Apporteuse au titre de l'Activité depuis le 30 septembre 2014.

Le représentant de chacune des sociétés WAKANDA (Société Bénéficiaire) et 4D (Société Apporteuse) déclare placer le présent apport partiel d'actif sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

La société WAKANDA, Société Bénéficiaire, prend les engagements suivants :

- a) La présente opération d'apport partiel d'actif retenant les valeurs nettes comptables au 30 septembre 2014 comme valeur d'apport des éléments de l'actif se rapportant à la branche d'Activité apportée par la Société Apporteuse (la société 4D), la société WAKANDA en sa qualité de Société Bénéficiaire reprendra dans ses comptes annuels, conformément aux dispositions du bulletin officiel des impôts (BOI-IS-FUS-30-20 N°10), les écritures comptables de la Société Apporteuse en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés composant l'Activité. Elle s'engage, en outre, à calculer les dotations aux amortissements sur la valeur à laquelle sont apportés les biens.
- b) La Société Bénéficiaire reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la société 4D, Société Apporteuse ;
- c) La Société Bénéficiaire se substituera à la Société Apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- d) La Société Bénéficiaire calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société 4D, Société Apporteuse ;
- e) La Société Bénéficiaire inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société 4D, Société Apporteuse ; à défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de l'apport partiel d'actif, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces

éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Apporteuse ;

f) La Société Bénéficiaire reprendra à son passif, comme prévu à l'article 210 A-3 du Code Général des Impôts, la réserve spéciale où la société 4D, Société Apporteuse a porté les plus-values à long terme soumises à un taux réduit de l'impôt sur les sociétés et réalisées avant l'opération d'apport partiel d'actif ou éventuellement lors de cette opération.

La société 4D, Société Apporteuse, s'oblige à :

- conserver pendant trois ans les titres reçus en rémunération de l'apport, à savoir les 10.973 actions numérotées de 100.001 à 110.973 ;
- calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes à ces mêmes titres par référence à la valeur que les biens compris dans l'apport avaient du point de vue fiscal dans ses propres écritures comptables.

III- ENREGISTREMENT

Le présent projet d'apport partiel d'actif sera soumis au droit fixe de 375 euros, conformément à l'article 816 du Code Général des Impôts.

IV- OBLIGATIONS DECLARATIVES

A - DECLARATIONS GENERALES

Les Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire s'engagent à joindre à leur déclaration de résultat un état indiquant les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des immobilisations amortissables et des immobilisations non amortissables conformément aux dispositions de l'article 54 septies-I du Code Général des Impôts.

La Société Bénéficiaire devra, en outre, conformément aux dispositions de l'article 54 septies-II du Code Général des Impôts, tenir un registre des plus values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables dont l'imposition est reportée.

B - DECLARATIONS SUR LES DROITS ET BIENS IMMOBILIERS

Le représentant de la société 4D déclare qu'aucun immeuble ou droit immobilier ne figure parmi les actifs transmis.

C - DECLARATIONS SUR LES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le représentant de la société 4D déclare que i) les frais de recherche et développement et les coûts et dépenses engagés pour le développement des logiciels, la conception et l'écriture des codes sources et les droits de propriété intellectuelle et industrielle des produits Wakanda, ii) les coûts liés au dépôt des marques et logos des produits Wakanda et iii) les coûts liés au dépôt des noms de domaine relatifs aux produits Wakanda et à l'Activité ont tous été passés en charge d'exploitation.

En conséquence, i) les frais de recherche et développement et les coûts et dépenses engagés pour le développement des logiciels, la conception et l'écriture des codes sources et les droits

LA

de propriété intellectuelle et industrielle, ii) les coûts liés au dépôt des marques et logos et iii) les coûts liés au dépôt des noms de domaine relatifs aux produits Wakanda et à l'Activité ne figurent pas au bilan de la situation comptable de la société 4D arrêtée au 30 septembre 2014 relative à l'Activité jointe en Annexe 1.

En tant que de besoin, il est rappelé que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle comprenant i) la documentation Wakanda en matière de recherche et développement, les codes sources, logiciels et écritures de logiciels, les droits de propriété intellectuelle et industrielle en découlant ii) les marques et logos et iii) les noms de domaine tels que figurant en Annexe 6 seront transférés, en cas de réalisation du présent apport partiel d'actif, de plein droit de la société 4D à la société WAKANDA en pleine propriété, le tout à l'exception des Actifs Communs décrits en Chapitre 1) C) qui demeureront propriété de la Société Apporteuse.

V- TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les mandataires sociaux des sociétés WAKANDA et 4D constatent que l'apport partiel d'actif emporte apport en société d'une universalité partielle de biens au sens de l'article 257 bis du CGI issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Bénéficiaire continuera la personne de la Société Apporteuse notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

VI - AUTRES IMPOTS

Plus généralement, la Société Bénéficiaire sera substituée de plein droit dans toutes autres charges et obligations pouvant incomber et toutes prérogatives fiscales pouvant bénéficier à la Société Apporteuse au titre de l'Activité.

VII- OPERATIONS ANTERIEURES

La Société Bénéficiaire se substituera à la Société Apporteuse pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale de cette dernière et reprendra notamment le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Apporteuse à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

CHAPITRE 9 - DISPOSITIONS DIVERSES

I - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société WAKANDA, lors de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société 4D relatifs à l'Activité ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, la justification de la propriété de tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société 4D à la société WAKANDA.

II- FRAIS

Tous les frais, droits, honoraires et impôts afférents à l'opération d'apport partiel d'actif, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Apporteuse qui s'y oblige.

III- FORMALITES

- 1) La Société Bénéficiaire remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre du présent apport partiel d'actif.
- 2) La Société Bénéficiaire fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La Société Apporteuse devra, en ce qui concerne les droits sociaux qui lui sont attribués, se conformer aux dispositions statutaires de la société WAKANDA et le cas échéant aux dispositions d'un pacte d'associés conclu entre les associés de la société WAKANDA relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La société Bénéficiaire remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

IV- ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, le représentant des sociétés en cause, ès-qualité, élit domicile au siège respectif de chacune desdites sociétés.

V- POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux représentants des sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs pour réaliser définitivement l'apport partiel d'actif objet des présentes ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

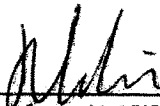
VI- COMPETENCE

Tout litige entre les Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire relatif aux présentes sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Fait à Clichy (92)

Le 18 novembre 2014

En huit (8) exemplaires



Pour la société WAKANDA

La société 4D, elle-même représentée par la société SOMIO INVESTMENT, elle-même représentée par Monsieur Laurent Ribardière



Pour la société 4D

La société SOMIO INVESTMENT, elle-même représentée par Monsieur Laurent Ribardière

ANNEXE 1 - Comptes de la société 4D arrêtés au 30 septembre 2014

ANNEXE 2 - Comptes de la société WAKANDA arrêtés au 30 septembre 2014

ANNEXE 3 - Liste des salariés transférés

ANNEXE 4 - Engagements hors bilan de la société WAKANDA

Droit Individuel à la Formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20h00 minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés rattachés à l'Activité s'élève, à ce jour, à neuf cent soixante-huit (968) heures.

ANNEXE 5 - Etat des privilèges et nantissements

ANNEXE 6 - droits de propriété intellectuelle et industrielle transférés et Actifs Communs

dn

ANNEXE 1 - Comptes de la société 4D arrêtés au 30 septembre 2014*ZA*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		4D SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [9]			
Adresse de l'entreprise		60 RUE D'ALSACE 92110 CLICHY		Durée de l'exercice précédent* [12]			
Numéro SIRET*		[3] [1] [8] [9] [1] [8] [8] [5] [1] [0] [0] [1] [1] [0]		Néant * ☐			
		Exercice N clos le		3 0 0 9 2 0 1 4			
		N°		3 1 1 2 2 0 1 3			
		Brut		Amortissements, provisions			
		1		2			
		Net		Net			
		3		4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 519 798	AG	8 446 525	73 273	86 287
	Fonds commercial (I)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 852 881	AU	1 345 518	507 362	549 790
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	741 720	CV	5 500	736 220	632 200	
Créances rattachées à des participations	BB	200 000	BC		200 000		
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	121 774	BI		121 774	126 860	
TOTAL (II)	BJ	11 436 173	BK	9 797 543	1 638 630	1 395 137	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BO			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	23 308	BW		23 308	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 722 042	BY	164 625	1 557 418	2 157 288
	Autres créances (3)	BZ	936 804	CA	14 126	922 678	1 145 641
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 006 255	CE		3 006 255	2 011 898
	Disponibilités	CF	1 138 076	CG		1 138 076	2 126 806
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Charges constatées d'avance (3)*	CH	239 147	CI		239 147	210 448
	TOTAL (III)	CJ	7 065 632	CK	178 750	6 886 882	7 652 081
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN	55			55	7 091
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	18 501 860	1A	9 976 294	8 525 566	9 054 309	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Partisants d'un an ou de moins d'un an :		(3) Part à plus d'un an :			
Classe de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ln

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2014

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

COGILOG

Désignation de l'entreprise 4D SAS				Néant * ☐	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 000)	DA	2 000 000	2 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200 000	200 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	3 065 968	2 362 003	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	301 349	703 965	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)			DL	5 567 317
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	100 055	107 091	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)			DR	100 055
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 526	2 174	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	569	14 751	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	346 810	659 042	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 078 110	1 409 867	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		251	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 423 123	1 584 978	
TOTAL (IV)			EC	2 851 138	3 681 063
Ecart de conversion passif* (V)			ED	7 056	187
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 525 566	9 054 309
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 850 569	3 666 312		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 526	2 174		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

COGILOG

Désignation de l'entreprise :		4D SAS				Néant * ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD	1 541 981	FE	2 028 588	FF	3 570 570
		FG	1 377 615	FH	3 040 179	FI	4 417 794
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 919 596	FK	5 068 768	FL	7 988 364
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	10 673
	Autres produits (1) (11)					FQ	526 724
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	8 525 762
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 033
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 359 516
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	297 651
	Salaires et traitements*					FY	3 566 448
	Charges sociales (10)					FZ	1 657 597
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	117 276
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	10 543
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	15 500
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	9 028 564
					GG	(502 802)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	(195 399)
opérations ou communs	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	200 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	614 910
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	21 017
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	12 358
	Différences positives de change					GO	44 963
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	28 081
		Total des produits financiers (V)				GQ	278 338
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	55
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	0
	Différences négatives de change					GT	13 664
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	
		Total des charges financières (VI)				GV	13 719
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	264 619
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							(238 183)
							596 986

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise :		4D SAS		Néant * ☐																							
		Exercice N		Exercice N - 1																							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		74																							
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	26 280	192 238																							
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																									
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	26 280	192 312																							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 832																								
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	5 267	407 779																							
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		100 000																							
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 099	507 779																							
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	18 181	(315 466)																							
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																									
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(521 351)	(422 445)																							
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 830 379	13 443 902																							
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 529 030	12 739 937																							
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	301 349	703 965																							
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																									
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY																									
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG																									
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier*	HP																									
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ																									
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H																									
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J																									
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K																									
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																									
	(9) Dont transferts de charges	A1		15 727																							
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																									
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																									
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	15 000	20 000																							
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																										
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																	
Exercice N																											
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																										
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																		
Exercice N																											
Charges antérieures	Produits antérieurs																										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etat comptable arrêté au 30 septembre 2014 portant sur les éléments d'actifs et de passif composant l'Activité

Désignation	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Tech Data/Up DreamweaverCS3 V9 Mac+Win	752,58	752,58	
Adobe/Flex Builder Pro Tavallai	625,60	625,60	
Perforce Software/1 User Licences Tchouanmou	558,52	558,52	
Perforce Software/1 User Lic Mignerot	517,28	517,28	
Tech Data/1 Photoshop Cs5 V12 Fr Mac	804,52	804,52	
Perforce Software/1 User Licence Beauny	489,40	489,40	
Adobe Photoshop Cs5+5 Maj	1 475,14	1 395,73	79,41
Adobe/Adobe Creative Suite 5.5 Design	1 439,10	1 360,32	78,78
Dell/80 Licences Ms Win Server 2008	535,00	475,45	59,55
Perforce/Users Licences-Hermann	523,72	464,47	59,25
Tech Data/Licences Studio Doc Wakanda	685,81	569,32	116,49
Perforce Software/1 User Licences-Wakanda	513,02	386,99	126,03
Perforce/1 Lic Collette	520,32	366,84	153,48
Cnsi/101 Lic Permanente Cnsi Link	2 800,00	1 935,71	864,29
Tech Data/30 Maj Windows 8 Open Rdc	446,49	279,31	167,18
Tech Data/10 Maj Office Win Std 2013	1 393,64	728,61	665,03
Antycip/1 Licence Puybureau	505,00	261,25	243,75
Dell/24 Maj Ms Visual Pro 2012	2 775,00	1 005,18	1 769,82
Antycip/1 Lic Perforce Coudeyras+Maint	505,00	176,93	328,07
TOTAL LOGICIELS	17 865,14	13 154,01	4 711,13

Lh

Désignation	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Bma/Mission Accompagnement Travaux	937,50	303,35	634,15
Bma/Travaux 30% Du Marche	12 032,93	3 853,96	8 178,97
Ineo/Precablage Vdi&Electrique Lot1	14 072,30	4 445,51	9 626,79
Ineo/Remplacement Reseau	4 618,81	1 456,58	3 162,23
Ineo/Travaux Vdi Situation N°1	10 054,08	3 041,27	7 012,81
Bma/Cloisonnement Supp Etage 3	2 783,75	836,73	1 947,02
Ineo/Acpt 55% Lot Reseau	7 255,72	2 165,00	5 090,72
Bma/Mission Accompagnement Travaux	1 562,50	452,54	1 109,96
Ineo/Travaux Vdi Situation N°2	12 063,19	3 411,24	8 651,95
Ineo/Adjonction Pc Ondulees Salle Serveur	1 673,88	473,34	1 200,54
Bma/Solde Travaux Du Marche	28 076,83	7 808,94	20 267,89
Ineo/Data Solde	1 319,22	356,80	962,42
Bma/Solde Mission Accompagnement Travaux	625,00	166,47	458,53
Ineo/Situation 3 Cablage Solde	4 017,00	1 053,46	2 963,54
Ineo/Modif Cablage Rdc	461,78	118,61	343,17
Bma/Salle Vip Rdc	2 007,00	510,54	1 496,46
Bma/Revetement Sol (Dalles Claires)	1 250,00	317,98	932,02
Ineo/Travaux Electrique Ex Salle Srv 3Eme	708,43	163,14	545,29
Bma/Travaux Reamenagement Complementaire	4 140,75	905,93	3 234,82
Bma/Travaux Accueil	990,50	211,83	778,67
Bma/Travaux Compl Etages 2&3	518,25	110,83	407,42
Cnsi/Materiel Telephonique	4 413,00	914,74	3 498,26
Cnsi/Installation Telephonique	862,50	178,78	683,72
TOTAL INSTALLATIONS GENERALES	116 444,92	33 257,57	83 187,35

Désignation	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Dell/Poweredge R900 2X Six Core Xeon E7450-	2 285,00	2 285,00	
Tech Data/2 Ecrans 24" 2443W/24 -	447,20	447,20	
Tech Data/1 Ecran Hp La2205Wg Lcd -	167,48	167,48	
Dell/1 Precision T1500 Intel Core I7-7860 - Jego	620,50	620,50	
Apple/1 Imac 27" / 4850-512Mb R&D - Wakanda	1 489,21	1 489,21	
Apple/1 Imac 27" / 4850-512Mb R&D Marchal	1 489,21	1 489,21	
Apple/1 Imac 27" Danjou	1 632,98	1 632,98	
Apple/1 Imac 27" Courvoisier	1 632,98	1 632,98	
Dell/1 Precision T1500 - Courvoisier	986,00	986,00	
Dell/1 Precision T1500 Hou	937,86	937,86	
Apple/1 Imac 27"/5750/Sd	1 694,37	1 694,37	
Apple/1 Imac 27" Boukhata	1 694,37	1 694,37	
Apple/1 Imac 27" Chevillet	1 694,37	1 694,37	
Apple/Mbp 17 (Morgaut)	1 783,80	1 783,80	
Apple/Imac 27"/5750/Sd-Hermann	1 690,30	1 690,30	
Apple/1 Imac 27"/5750/Sd Duperray	1 694,37	1 694,37	
Apple/1 Imac 27"/5750/Sd Lombard	1 694,37	1 694,37	
Dell/1 Precision T1500 Beauny	1 280,00	1 280,00	
Apple/Imac 27"/5750/Sd-Beauny	1 694,37	1 694,37	
Tech Data/Tour Hp 8100 Elite Cmt+Ecran 22"	1 066,20	1 066,20	
Dell/Pc Portable Vostro 3450 I7-2620M	1 029,01	1 029,01	
Apple Computer/1 Imac 27"/2,7Qc/2X2Gb Rosset	1 282,00	1 282,00	
Apple Computer/3 Imac 27" Core I2/2,7Ghz-Jego	1 315,33	1 315,33	
Apple Computer/1 Mac Mini Core I7/2,0Ghz	777,00	777,00	
Apple Computer/1 Mac Mini Core I7/2,0Ghz	777,00	777,00	
Apple Computer/1 Mac Mini Core I7/2,0Ghz	739,00	739,00	
Dell/1 Optiplex 900Mt Hermann	1 232,95	1 143,56	89,39
Dell/ Ecrans Ultrasharp U2412M 61 Cm (24")	1 236,00	1 140,98	95,02
Dell/1 Optiplex 990Mt R&D (Clavier Gb)-Clairet	930,00	858,51	71,49
Dell/1 Optiplex 990Mt R&D (Clavier Fr)-Marchal	930,00	858,51	71,49
Dell/1 Optiplex 990Mt R&D (Clavier Fr)	930,00	858,51	71,49
Dell/1 Optiplex 990Mt R&D (Clavier Fr)-	930,00	858,51	71,49
Apple/4 Imac 27" Bodin	1 282,00	1 172,23	109,77
Apple/4 Imac 27" Tavallai	1 282,00	1 172,23	109,77
Apple Computer/Imac 27" Ramz	1 633,00	1 478,89	154,11
Apple/Mac Mini Q&A -Wakanda	777,00	696,87	80,13
Dell/Optiplex 990Mt Collette	910,00	812,18	97,82
Apple/Imac 27" Collette	1 633,00	1 457,45	175,55
Apple/Mbp 15.4 Retina 2.6/8Gb	2 254,00	1 991,97	262,03
Apple/1 Imac 27" Wakanda	1 880,43	1 198,77	681,66
Apple /1 Imac 27"/Qc + Puybureau	2 089,46	1 286,32	803,14
Apple/Imac 27"/Qc Banon	1 749,00	923,69	825,31
Dell/Poweredge R420 Srv Virtualisation Qa	3 387,51	1 640,82	1 746,69

La

Dell/Optiplex 7010Mt+Ecran U2412 24" Gerard	1 115,00	491,30	623,70
Apple/1 Imac 27 +Care Gerard	1 866,00	781,39	1 084,61
Apple/Imac 27' Montmartin Clavier Qw	2 014,00	563,92	1 450,08
Apple/Imac 27" Clairet	2 014,00	563,92	1 450,08
Dell/Poweredge R420 Virtualisation Win	3 655,00	767,55	2 887,45
Software Attitude/Dell R610+Lic Win 8.1	2 122,50	297,15	1 825,35
Tech Data/Firewall Cisco Asa5525X	955,25	100,30	854,95
TOTAL MATERIEL INFORMATIQUE	72 402,38	56 709,81	15 692,57

La

Désignation	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Bureaux x180	13 098,50	3 987,25	9 111,25
Fauteuils	9 220,75	2 189,00	7 031,75
Caissons	5 343,75	1 363,75	3 980,00
Armoires	1 371,60	350,04	1 021,56
TOTAL MOBILIER	29 034,60	7 890,04	21 144,56

Lp

Désignation	Montant
Provisions Congés Payés	75 081,18
Provisions Charges sur Congés Payés	38 681,25
TOTAL DETTES FISCALES & SOCIALES	113 762,43

Ln

FRAIS DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT			-
MARQUES & LOGOS			-
NOMS DE DOMAINES			-
LOGICIELS			4 711,13
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			4 711,13
INSTALLATIONS GENERALES & AGENCEMENT			83 187,35
MATERIEL INFORMATIQUE			15 692,57
MOBILIER			21 144,56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			120 024,48
TOTAL ACTIF APPORTE			124 735,61
DETTES FISCALES & SOCIALES			113 762,43
TOTAL PASSIF APPORTE			113 762,43
ACTIF NET APPORTE			10 973,18

Yn

ANNEXE 2 – Comptes de la société WAKANDA arrêtés au 30 septembre 2014

LM

Wakanda

BILAN ACTIF

Exercice : du 26/09/2014

au 30/09/2014

Montants exprimés en EUROS

Edition du :12/11/2014

Page n°1

92110Clichy

NAF

SIRET

Période du 26/09/14 au 30/09/14

5829B

80465019000015

Libellé	Période exercice courant du 26/09/14 au 30/09/14					Pas d'ex. préc. disponible
	C.L.	Brut	C.L.	Amort./Prov.	Net Ex. Cour.	Net Ex. Ant.
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE (O)	AA					
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de recherche et de développement	AD		AE			
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
Fonds commercial	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations in	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	AN		AO			
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillag	AR		AS			
Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH		BI			
TOTAL (I)	BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS						
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens	BN		BO			
En cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commande:	BV		BW			
CREANCES						
Clients et comptes rattachés	BX		BY			
Autres créances	BZ		CA			
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
Disponibilités	CF	100 000,00	CG		100 000,00	
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	CH		CI			
TOTAL (II)	CJ	100 000,00	CK		100 000,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (I	CL					
Primes de remboursement des obligations (	CM					
Ecart de conversion actif (V)	CN					
TOTAL GENERAL (O à V)	CO	100 000,00	1A		100 000,00	

La

Wakanda

BILAN PASSIF

Exercice : du 26/09/2014

au 30/09/2014

92110 Clichy

Montants exprimés en EUROS

NAF

SIRET

Période du 26/09/14 au 30/09/14

Edition du :12/11/2014

58298 80465019000015

Page n°1

Libellé	C.L.	Exercice courant du 01/01/14 au 30/09/14	Pas d'ex. précédent disponible
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	DA	100 000,00	
Primes liées au capital social	DB		
Ecart de réévaluation	DC		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées	DF		
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH		
Résultat de l'exercice	DI		
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL (I)	DL	100 000,00	
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		
Emprunts et dettes financières divers	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
Dettes fiscales et sociales	DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	EB		
TOTAL (IV)	EC		
Ecarts de conversion passif (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	100 000,00	

21

Wakanda

COMPTE DE RESULTAT

Exercice : du 26/09/2014

au 30/09/2014

Montants exprimés en EUROS

92110Clichy

Période du 26/09/14 au 30/09/14

Edition du :12/11/2014

NAF SIRET
5829B 80465019000015

Page n°1

Libellé	Période exercice courant du 01/01/14 au 30/09/14					Total	Pas d'ex. préc. disponible
	C.L.	France	C.L.	Exportation	C.L.		
PRODUITS							
Ventes de marchand	FA		FB		FC		
Production vendue	FD		FE		FF		
Ventes de services	FG		FH		FI		
Chiffre d'affaires net	FJ		FK		FL		
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges					FP		
Autres produits					FQ		
Total des produits d'exploitation (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de marchandises					FS		
Variation de stocks (marchandises)					FT		
Achats de matières premières					FU		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)					FV		
Autres achats et charges externes					FW		
Impôts, taxes et versements assimilés					FX		
Salaires et traitements					FY		
Charges sociales					FZ		
DOTATION D'EXPLOITATION							
Dotations aux amortissements sur immobilisations					GA		
Dotations aux provisions sur immobilisations					GB		
Dotations aux provisions sur actif circulant					GC		
Dotations aux provisions pour risques et charges					GD		
Autres charges					GE		
Total des charges d'exploitation (II)					GF		
RESULTAT D'EXPLOITATION					GG		
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participation					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances à l'actif					GK		
Autres intérêts et produits assimilés					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES							
Dotations financières aux amortissements & provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilés					GR		
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
RESULTAT FINANCIER					GV		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					GW		

LH

Wakanda

COMPTE DE RESULTAT

Exercice : du 26/09/2014

au 30/09/2014

92110 Clichy

Montants exprimés en EUROS

NAF

SIRET

Période du 26/09/14 au 30/09/14

Edition du : 12/11/2014

Page n°2

5829B 80465019000015

Libellé	C.L.	Ex. courant du 01/01/14 au 30/09/14	Pas d'ex. préc. disponible
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
Dotation exceptionnelles aux amortissements & provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	HI		
Participation des salariés au résultat de l'entreprises (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS	HL		
TOTAL DES CHARGES	HM		
BENEFICE OU PERTE	HN		

Za

ANNEXE 3 - Liste des salariés transférés

M

LISTE DU PERSONNEL TRANSFERE

1. Ricardo NOGUERA DE MELLO	Directeur Projet Wakanda
2. Julien BANON	Designer Web
3. Yassine BOUKHATA	Développeur Web
4. Rodolphe DUPERRAY	Program Manager
5. Stéphane PUYBAREAU	Architecte Logiciel
6. Christophe ROSSET	Développeur Web Senior
7. Stéphane CLAIRET	Ingénieur Développement
8. Matthieu COLLETTE	Développeur Senior
9. Damien GERARD	Développeur Senior
10. Guy HERMANN	Développeur Senior
11. Chin Wu HOU	Développeur Senior
12. François MARCHAL	Architecte Logiciel
13. Julien MONTMARTIN	Développeur Senior
14. Geoffrey BEAUNY	Ingénieur Qualité Logicielle
15. Yann JEGO	Ingénieur Qualité Logicielle
16. Bryce BODIN	Digital Marketing Manager
17. Gilles DANJOU	Product Marketing Manager
18. Frédéric GANDELOT	Wakanda Business Development
19. Dungula MANGALA	Webmaster
20. Omid TAVALLAI	Concepteur Rédacteur Marketing



ANNEXE 4 - Engagements hors bilan de la société WAKANDA**Droit Individuel à la Formation :**

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20h00 minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés rattachés à l'Activité s'élève, à ce jour, à neuf cent soixante-huit (968) heures.



ANNEXE 5 - Etat des privilèges et nantissements

Handwritten signature

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS

Imprimer

4D

318 918 851

R.C.S. NANTERRE

Adresse : 60 Rue D ALSACE 92110 CLICHY
Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.*

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVEES
Privilegés de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	18/11/2014	-
Privilegés du Trésor Public	Néant	18/11/2014	-
Protêts	Néant	18/11/2014	-
Privilegés de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	18/11/2014	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	18/11/2014	-
Privilegés du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	18/11/2014	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	18/11/2014	-
Déclarations de créances	Néant	18/11/2014	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	18/11/2014	-
Publicité de contrats de location	Néant	18/11/2014	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	18/11/2014	-

Gage des stocks	Néant	18/11/2014	-
Warrants	Néant	18/11/2014	-
Prêts et délels	Néant	18/11/2014	-
Biens inaliénables	Néant	18/11/2014	-

ETAT D'ENDETTEMENT

WAKANDA

Imprimer

804 650 190 R.C.S. NANTERRE
Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE REVELENT AUCUNE INSCRIPTION. Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

TYPE D'INSCRIPTION	FICHIER À JOUR AU
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	18/11/2014
Privilèges du Trésor Public	18/11/2014
Protêts	18/11/2014
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	18/11/2014
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	18/11/2014
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	18/11/2014
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	18/11/2014
Déclarations de créances	18/11/2014
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	18/11/2014
Publicité de contrats de location	18/11/2014
Publicité de clauses de réserve de propriété	18/11/2014
Gage des stocks	18/11/2014
Warrants	18/11/2014
Prêts et délais	18/11/2014
Biens inaliénables	18/11/2014

LN

ANNEXE 6 – droits de propriété intellectuelle et industrielle transférés et Actifs Communs

Liste des Actifs Communs :

- Bibliothèque de composants logiciels utilitaire multiplateforme
- Moteur de Base de Données et ses dépendances et extensions
- Serveur http (Web, Web Service et REST) et ses dépendances et extensions



Marques et logos transférés

Désignation	Référence	Pays de Dépôt	Couverture
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Etats-Unis	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Suède	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Slovénie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Slovaquie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Royaume-Uni	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Roumanie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	République Tchèque	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Portugal	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Pologne	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Malte	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Lituanie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Lettonie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Italie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Irlande	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Hongrie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Grèce	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	France	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Finlande	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Estonie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Espagne	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Danemark	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Croatie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Chypre	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Bulgarie	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Benelux	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Autriche	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5WO1	Allemagne	Internationale
JS. everywhere ()	4D1092MA5FR1	France	Nationale
Logo Wakanda (moustache) (Vignette couleurs)	4D1092MA1CA1	Canada	Nationale
Logo Wakanda (moustache) (Vignette couleurs)	4D1092MA1BR2	Brésil	Nationale
Logo Wakanda (moustache) (Vignette couleurs)	4D1092MA1BR1	Brésil	Nationale
Logo Wakanda (moustache) (Vignette couleurs)	4D1092MA1FR1	France	Nationale
Logo Wakanda (personnage 2) (Vignette couleurs)	4D1092MA4FR1	France	Nationale
Logo Wakanda (personnage) (Vignette couleurs)	4D1092MA3FR1	France	Nationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Suisse	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Suede	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Japon	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Italie	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Etats-Unis	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Espagne	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Benelux	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Australie	Internationale
WAKANDA	4D1092MA7WO1	Allemagne	Internationale

MA

WAKANDA	4D1092MA7FR1	France	Nationale
Wakanda + logo personnage (Vignette couleurs)	4D1092MA2FR1	France	Nationale
TOTAL MARQUE & LOGOS — pour Mémoire —			

La

Noms de domaine transférés

Nom de Domaine	Top Level Domain	Identifiant Owner	Owner Name
wakandaprojectplanner.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
playwakanda.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
playwakanda.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.pro	.pro	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.tv	.tv	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandafactory.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandastudio.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda-factory.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda-factory.net	.net	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda-store.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda-store.net	.net	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda-studio.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda-studio.net	.net	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandafactory.net	.net	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandastore.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandastore.net	.net	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandastudio.net	.net	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.de	.de	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandasoft.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandaforge.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandaforge.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandasoft.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandaschoolmanagement.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandawidgetexplorer.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
javascript-everywhere.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
js-everywhere.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
jseverywhere.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandabuild.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandabuild.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandabuilds.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandabuilds.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
javascript-everywhere.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
javascriptheverywhere.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
jseverywhere.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
js-everywhere.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakcloud.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
waktest.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.club	.club	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.wiki	.wiki	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.io	.io	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandadb.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandadb.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière

La

wakandajs.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandajs.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wak-apps.fr	.fr	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wak-apps.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wak-apps.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanday.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanday.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandays.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandays.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wak-apps.eu	.eu	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda-software.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandasoftware.com	.com	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
jseverywhere.eu	.eu	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandasoftware.fr	.fr	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandasoftware.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandacrm.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakandavideo.org	.org	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.biz	.biz	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
wakanda.info	.info	LR2325-GANDI	Laurent Ribardière
TOTAL NOMS DE DOMAINE — Pour Mémoire —			

LA

Logiciels transférés

Désignation

Tech Data/Up DreamweaverCS3 V9 Mac+Win
Adobe/Flex Builder Pro Tavallai
Perforce Software/1 User Licences Tchouanmou
Perforce Software/1 User Lic Mignerot
Tech Data/1 Photoshop Cs5 V12 Fr Mac
Perforce Software/1 User Licence Beauny
Adobe Photoshop Cs5+5 Maj
Adobe/Adobe Creative Suite 5.5 Design
Dell/80 Licences Ms Win Server 2008
Perforce/Users Licences-Hermann
Tech Data/Licences Studio Doc Wakanda
Perforce Software/1 User Licences-Wakanda
Perforce/1 Lic Collette
Cnsi/101 Lic Permanente Cnsi Link
Tech Data/30 Maj Windows 8 Open Rdc
Tech Data/10 Maj Office Win Std 2013
Antycip/1 Licence Puybureau
Dell/24 Maj Ms Visual Pro 2012
Antycip/1 Lic Perforce Coudeyras+Maint

